

UN ÉTOUFFEMENT DIFFICILE...

Malgré toutes les bonnes volontés conjuguées pour la mise en veilleuse de l'affaire Ben Barka, l'opération *Silence* ne se déroule pas tout à fait comme l'avaient prévue ses stratégies. Ainsi le supplément d'information ordonné par la chambre d'accusation oblige le juge Zollinger à reprendre un dossier dont il se croyait bien débarrassé.

Mais il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas encore demain que l'on saura tout. Du moins peut-on s'attendre à quelques tentatives de diversion. En tout cas, nous n'en serons pas les dupes.

Le 23 avril, j'ai assisté en la salle Chopin-Pleyel, à la *Conférence nationale pour la vérité sur l'affaire Ben Barka* organisée par le *Comité national* créé au lendemain du meeting du 25 janvier, par les partis de gauche, plusieurs syndicats et associations (cf. le M.L. n°121, avril 66). Au cours de la séance de l'après-midi (car le matin je n'étais pas «libre») j'ai rencontré là les quelques journalistes qui sauvent «l'honneur du navire» en dépit des prétentions et protestations de son capitaine. Jacques Derogy (de *l'Express*) intervenant à la tribune a fait quelques révélations dont la plupart des journaux se sont emparés. Alain Guérin (de *l'Humanité*) est également intervenu tandis que Claude Angeli (du *Nouvel Observateur*) restait à sa place dans la salle. Mais il était intervenu au cours de la séance du matin.

C'est surtout grâce à eux, il ne faut pas l'oublier, que le silence ne parvient pas à se faire sur un crime (je pèse mes mots. L'arrestation illégale suivie de séquestration est un «*CRIME*», articles 341 à 344 du *Code pénal*) qui gêne bien des gens parmi ceux aujourd'hui au pouvoir.

Et c'est encore un journaliste, Daniel Sarne, ancien chroniqueur judiciaire à *Paris-Jour*, qui lutte à sa manière contre le silence en publiant un livre «*L'affaire Ben Barka*» (*La Table Ronde*, éd.).

Certes l'auteur et l'éditeur ont travaillé «*contre la montre*» pour être les premiers à sortir un ouvrage sur l'affaire et ils ont réussi. Mais la tenue générale de l'œuvre s'en ressent. Les épreuves ont-elles été corrigées?

Je passe sur les coquilles orthographiques (encore que, pardonnables dans un journal, elles soient désagréables dans un livre). Mais que dire des erreurs de dates?

Dans la chronologie d'une affaire de cette importance, et dans toute chronologie, l'auteur, l'éditeur ne doivent pas se permettre la moindre fantaisie. Voici pourtant ce que j'ai relevé dans «*L'affaire Ben Barka*»:

- page 92 (deux fois) et page 93 (une fois) il est question du voyage du 20 octobre à Genève; il faut lire: 20 septembre.
- page 111, il est encore question du voyage à Genève mais, cette fois, du... 20 novembre; il faut toujours lire: 20 septembre.
- page 143, encore le voyage du 20 octobre à Genève; il faut lire: septembre.
- page 150, «le 26 février, au cours d'une conférence de presse organisée par le Comité» (issu de France-Maghreb) pour la vérité sur l'affaire, Maurice Clavel prenait la parole; il faut lire: 25 février.
- page 168, «le 20 octobre quand on enleva Ben Barka»; il faut lire: 29 octobre.

Enfin, une erreur de prénom: - page 211, «*Roland Schwartz*»; il faut lire: Laurent.

Pour le reste, ce premier livre sur l'affaire ne présente pas que des défauts.

Un des ténors du jeune barreau dont j'ai déjà parlé (cf. le M.L. n° 116, novembre 65) M° Jean-Marc Varaut y publie d'abord un essai de 37 pages qu'il intitule «*VERS UNE JUSTICE TOTALITAIRE*». Varaut démontre avec brio que l'affaire confirme:

«1- que l'indépendance de la justice est devenue illusoire, que la justice sereine des magistrats semble

là désormais pour enregistrer les résultats de la justice expéditive des Polices.

2- que les pouvoirs de ces Polices sont devenus innombrables et par conséquent exorbitants.

3- que l'opinion est tenue dans l'ignorance du fonctionnement des institutions judiciaires...».

Au passage il observe que quand de Gaulle dit «*QUE LES BONS CITOYENS SE RASSURENT*», «*cela signifie que les autres, les mauvais citoyens, ceux qui ne sont pas de l'avis de l'État, peuvent craindre*».

«*Ce qui étonne dans l'affaire Ben Barka, c'est quelle étonne les élites*». Et il conclut: l'affaire «*annonce, à brève échéance si nous n'y prenons garde, l'avènement d'une justice totalitaire assujettie à un pouvoir dont la règle sera le droit régalien*».

Suit une intervention (deux pages) de M^o Roland Dumas, avocat de la partie civile. Il y note: «*Aujourd'hui, le régime des polices parallèles menace les citoyens dans l'intégrité de leurs personnes*».

Puis une intervention (trois pages) de M^o René Hayot, avocat de Lopez, chef d'escale à Orly et agent du S.D.E.C.E.

A la page 55 commence réellement le travail de Daniel Sarne par une liste des principaux personnages. Suit une chronologie de mai 1965 au 9 mars 1966. Dans deux chapitres distincts Sarne examine le cas de ceux qu'il appelle «*LES COUPABLES*» et «*LES NON-COUPABLES*». Il consacre le chapitre suivant au rôle de la justice. Enfin il tire la leçon de la conférence de presse de De Gaulle du 22 février.

«*Que les bons citoyens se rassurent*» cela signifie: «*Ou bien vous acceptez que Ben Barka ait été enlevé au mépris de tous les droits des individus et pour des raisons que vous n'avez pas à connaître, que vous devez accepter d'ignorer toujours parce que nous n'admettons pas que l'on doute de ce que nous disons et faisons, ou bien un jour vous pourrez être vous aussi un Ben Barka qu'on enlève...*».

Pour ma part, je m'en tiens toujours au communiqué des avocats de la partie civile publié le 26 février: «*Tant que l'on ne saura pas exactement quel a été le sort de Mehdi Ben Barka, on ne pourra considérer l'information judiciaire comme terminée*».

Jean-Louis GÉRARD.
